



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 4 DECEMBRE 2023

N°2023-35

L'an deux mille vingt-trois et le lundi quatre décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 27 novembre 2023

**Date d’Affichage** : 27 novembre 2023

**Présents** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Absents excusés** : Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE,  
Thierry BAILLOUX donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD.

**Absent** : Loïc CHATILLON

**Secrétaire** : Christelle FROMENTEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération** : Tarifs et conditions de locations de la salle des fêtes Edouard Suire.

**VU** les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Dans l'attente des travaux de rénovation de la salle des fêtes qui interviendront courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de maintenir les tarifs de location.

PARTICULIERS et ASSOCIATIONS	SALLE DES FETES EDOUARD SUIRE		
	COMMUNE	SALLE N°1 ET ANNEXES	SALLE N°2 ET ANNEXES
Journée (du Lundi au Vendredi)	75 €	120 €	165 €
Funérailles	60 €	—	—
Forfait 2 Jours	160 €	260 €	360 €

**AR Prefecture**

086-218601862-20231204-2023\_35-DE  
Reçu le 06/12/2023  
Publié le 06/12/2023

Associations – 1ère Manifestation	Gratuit * forfait chauffage	Gratuit * forfait chauffage	Gratuit * forfait chauffage
Associations – 2ème Manifestation	40 € * forfait chauffage	70 € * forfait chauffage	105 € * forfait chauffage
HORS COMMUNE	SALLE N°1 ET ANNEXES	SALLE N°2 ET ANNEXES	ENSEMBLE
Journée (du Lundi au Vendredi)	110 €	160 €	210 €
Forfait 2 Jours	220 €	320 €	420 €
<b>*Du 15 octobre au 15 avril forfait complémentaire pour le chauffage</b>			
Salle n° 1 + 50 €	Salle n°2 + 65 €	Ensemble + 80 €	Funérailles + 20 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTÉ** de maintenir les tarifs comme indiqués ci-contre.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 4 décembre 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



*Géry Wibaux*

**AR Prefecture**

086-218601862-20231204-2023\_35-DE  
Reçu le 06/12/2023  
Publié le 06/12/2023